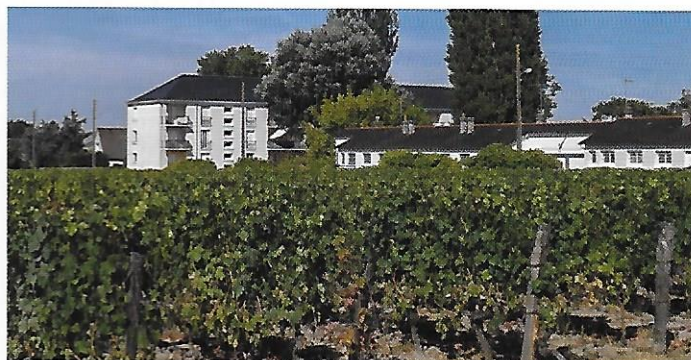


VIGNES PERIURBAINES

Comment cohabiter en toute harmonie

“Pour les vignerons, le vignoble est un espace de travail et de production. Pour les néo-ruraux, la campagne est vue comme un espace-temps de repos, qu'ils voudraient sans inconvénients”, explique Gilles Armani. Cet anthropologue résume bien l'antagonisme des points de vue dans bien des vignobles aujourd'hui. Un sujet brûlant, abordé par le séminaire organisé le 24 octobre à Tours par le Vinôpole Centre val de Loire, intitulé “Vignes périurbaines : pour un dialogue entre habitants et viticulteurs”.

“Les vignobles sont considérés comme un bien public et un élément de marketing territorial par les élus. La vigne est en vitrine, exposée au regard de la société, en particulier sur les traitements phytos”, explique Jean-Louis Yengué, géographe à l'université de



Poitiers et co-organisateur du séminaire. “Cela devient oppressant d'aller traiter nos vignes. Sur la route, on vous dévisage, même si vous allez épancher des tisanes”, confie Philippe Boucard, président de l'ODG de Bourgueil.

“J'ai fait un pré-audit HVE et je remplis les critères. Mais on nous voit comme des pollueurs systématiques”, constate Marielle Henrion, vigneronne à Azay-le-Ri-

deau. “Lorsque nous traitons près du circuit la Loire à vélo, des cyclistes comprennent que l'on doit soigner nos vignes, d'autres non”, constate Patrick Marné, vigneron à Montlouis. Alors que certains de ces promeneurs jettent des déchets dans les vignes...

“On ne communique pas assez sur nos efforts”

Lors du séminaire, une habitante de Rochecorbon (AOC Vouvray) a pris la parole : “J'enferme mes petits-enfants à la maison pendant les traitements dans les vignes. Les vignerons ont des cabines, des masques. Quels sont les produits épanchés dans les vignes près de chez moi ?”. Des inquiétudes “légitimes”, pour Didier Avenet, vigneron à Montlouis et vice-président de la coopérative, qui a aussi mis en avant “la forte évolution de la profession. En AOC Montlouis, 35 % des vi-

gnerons sont en bio, et la coop est certifiée en viticulture raisonnée. Moi, je n'utilise plus de produits classés CMR”.

“Les vignerons ne communiquent pas assez sur leurs efforts pour réduire les phytos”, souligne Dominique Girault, vigneron à Noyers-sur-Cher et président de la FAV 41.

Communiquer, dialoguer pour apaiser et prévenir les tensions : une évidence rappelée par tous lors du séminaire. “J'interviens chaque année à la réunion à la mairie pour les nouveaux habitants, afin d'expliquer les contraintes des viticulteurs”, signale Alain Le Capitaine, vigneron à Rochecorbon. “A Bourgueil, dans le cadre de notre charte de bonnes pratiques, nous demandons aux vignerons de contacter les riverains, de leur envoyer des SMS avant les traitements. Si un vigneron ne respecte pas la charte, l'ODG ne le soutiendra pas”, indique Philippe Boucard.

Au-delà des traitements, riverains et vignerons ne doivent pas oublier ce qui les rapproche, rappelle Myriam Laidet, de la Mission Val de Loire Patrimoine mondial : “ils partagent un même intérêt, la défense d'une qualité de terroir, et la valeur patrimoniale du vignoble”.

I.P.


Un cabinet spécialisé dans l'assurance des risques climatiques en agriculture

Risques climatiques subventionnables à 65%



Grêle



Gel



Tempête



Sécheresse



Excès d'eau

Souscription avant le 31.12.2017 pour subventions PAC 2018

www.assurances-climatiques.com

0805 38 11 51
Service & appel gratuits

© Assurance Climatiques - N° Orias 07020714
16 rue des carabiniers de monsieur - 49400 Saumur
* Option franchise gel 0% ou garantie gel uniquement. Sans expertise et sans déclaration de parcelle.

CRINAO

Des VCI à St-Nicolas, Vouvray et Chinon

Le Crinao du 9 novembre a accordé pour la récolte 2017 un VCI à Vouvray, de 5 hl/ha maximum, au titre de la première année d'expérimentation en vins mousseux. L'AOC avait déjà obtenu au Crinao d'août une hausse de rendement de 5hl/ha, portant le rendement à 70 hl/ha. Chinon va aussi pouvoir mettre en place un VCI, de 5 hl/ha maximum pour les rouges et les blancs. Un VCI

est également autorisé à St-Nicolas-de-Bourgueil, pour les rouges, de 5 hl/ha maximum, conjugué à une hausse de rendement accordée fin août de 3 hl/ha, soit 58 hl/ha + 5 hl/ha de VCI = 63 hl/ha.

L'AOC Touraine Noble Joué a par ailleurs obtenu un avancement de la date de mise en marché au 1^{er} décembre prochain, en raison du fort gel de 2016 et d'une rupture de stocks.